

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
Un No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ANGLETERRE. — Londres, le 23 juin.

Le Courier donne les détails suivants sur l'accueil que l'on préparait à Douvres, au maréchal Soult; Le bateau à vapeur français le Phaëton est entré le 19 au matin dans le port, avec 4 voitures et les bagages du maréchal Soult, duc de Dalmatie. L'équipage de ce navire ayant annoncé que le bateau à vapeur français le Météore, au bord duquel le maréchal et sa suite étaient embarqués, arriveraient aujourd'hui à dix heures, une foule immense se porta sur les deux jetées et sur les remparts pour être témoin de ce débarquement.

Il envoya un de ses aides-de-camp en grand uniforme (on dit que c'était son fils) pour annoncer son arrivée, aussitôt les canons des hauteurs firent une salve générale pour le saluer. L'aide-de-camp ajouta qu'il était chargé par le maréchal de témoigner combien il était sensible aux préparatifs qui avaient été faits pour le recevoir, d'autant plus que le duc de Wellington était gouverneur de cette place. Le Météore rendit le salut, et après que les deux bâtiments se furent arrêtés une heure dans les dunes ils continuèrent leur route.

La vaisselle d'argent de S. E., qu'il a reçu en présent de l'empereur Napoléon, a été confiée à plusieurs gens de la maison qui l'ont apportée par un bateau à vapeur, le Grand Turc, de Boulogne.

On a reçu en Angleterre par la voie de Malte, la nouvelle importante, si elle se confirme, que le vice-roi d'Égypte avait notifié aux consuls de France et d'Angleterre sa résolution de ne plus reconnaître la souveraineté de la Porte. Quel parti prendront les puissances maritimes? Se feront-elles les champions de la Porte-Ottomane dont la puissance est depuis longtemps défunte? La Russie pourra s'en préoccuper, mais il n'est guère probable qu'il lui soit permis d'intervenir.

Le président de la chambre des représentants de l'Arkansas, John Wilson, a poignardé, il y a quelque temps, et cela en présidant la chambre, un de ses membres, le major Anthony pour avoir fait quelques observations dans un discours où Wilson se croyait offensé; sans demander des explications, sans y répliquer par une seule parole ce meurtrier tire son poignard, s'approche froidement du siège de M. Anthony et le tue en présence de toute l'assemblée. Il vient d'être jugé. Le jury a donné le verdict suivant: « Non coupable de meurtre mais d'un homicide excusable!!! »

FRANCE. — Paris le 24 JUIN.

Le Bulletin des lois publié aujourd'hui contient la loi qui accorde une pension de 100,000 fr. à M^{me} la comtesse de Lipona. Cette loi est promulguée avec la date du 19 juin.

Hier avant de prononcer la clôture de la discussion sur le projet de remboursement, la chambre des pairs a épuisé la liste des orateurs inscrits. Elle a successivement entendu M. de Morogues, qui, tout en désirant une conversion immédiate, a cependant déclaré inadmissible le projet actuel; puis le général Lallemand, dont le discours, contraire à la mesure, était empreint de cette droiture simple qui convient si bien à un soldat. Ensuite un jeune pair, M. d'Alton, a

pris la parole. La forme irritante de son opinion a paru peu sympathique à une assemblée si grave. Enfin, après une appréciation de M. de Brigode sur le résultat produit dans le pays par la double discussion de cette année, et sur le désenchantement chaque jour plus grand qui en était la suite, M. Poisson est monté à la tribune.

M. le duc de Bassano a combattu la conversion, et il l'a surtout attaquée sous le rapport de la légalité.

Tandis qu'on annonçait ici que l'affaire hollando-belge serait renvoyée à l'arbitrage du roi de Prusse, une lettre de Londres, datée du 9 juin, publiée par la Gazette d'Augsbourg, avec le signe que cette feuille a coutume de donner aux communications des ambassades ou d'autres sources plus ou moins officielles, nous apprend que les conférences de Londres sur la question belge seront réouvertes après les solennités du couronnement. Les ambassadeurs suivans prendront part à ces conférences: MM. Sebastiani pour la France, Pozzo di Borgo pour la Russie, Bulow pour la Prusse, le comte de Sonf, ambassadeur d'Autriche à La Haye, remplacera le prince d'Esterhazy, qui assistera au couronnement de Milan. La question d'Espagne sera également examinée, mais seulement par les représentants des puissances qui ont conclu la quadruple alliance.

M. Armand Laity a subi hier, à cinq heures de l'après-midi, un nouvel interrogatoire par devant M. le juge d'instruction.

Le bruit court que par suite de la brochure de M. Laity, une nouvelle note diplomatique vient d'être envoyée en Suisse pour exiger l'expulsion du prince Louis Bonaparte.

On assure, dit le Bon Sens, que M. Mauguin est chargé de la défense de M. Laity.

L'exploration la plus minutieuse a eu lieu, depuis deux jours, dans les chambrées des casernes, où les sacs ont été visités, afin de saisir des écrits politiques qu'on suppose avoir été distribués. Deux officiers d'ordonnances des Tuileries ont pris part à cette investigation de police. Un aide-de-camp du ministre est parti ce matin pour La Fère. Le chef de bataillon d'artillerie Lerouge a été, dit-on, appelé à Paris. Cet officier a été attaché à la personne du duc d'Orléans comme officier d'ordonnance. Le 4^e régiment des hussards a été visité dans ses quartiers par le général Berthois.

Les visites domiciliaires ont recommencé ce matin. Le docteur Lombard, l'un des prévenus de la conspiration de Strasbourg a vu ses papiers soumis à la plus minutieuse investigation. Ces recherches n'ont produit aucun résultat. Le commissaire de police était porteur d'un mandat d'amener qui devait être mis à exécution dans le cas où l'on eût trouvé des papiers compromettans. De chez M. Lombard les agens se sont portés chez M^{me} Gordon, arrivée depuis deux jours à Paris. Cette visite a encore été sans résultat. Le commissaire était porteur de trente mandats environ. Des perquisitions ont eu lieu hier aussi au domicile du marquis de Beauharnais, vieillard plus qu'octogénaire.

On assure qu'une dépêche télégraphique a mandé au parquet de Strasbourg de faire faire des visites domiciliaires chez les libraires de cette ville, où l'on suppose que la brochure de M. Laity a été mise en dépôt.

Deux agens sont partis dans la journée pour Châlons-sur-Saône et Lyon.

Le Temps reproduit un extrait curieux d'un ouvrage du prince Louis-Napoléon, qui se trouve cité dans la brochure de M. Laity. Ce passage donnera une idée du bizarre mélange d'impérialisme et de libéralisme qui résume tous les principes appelés à l'appui de la conspiration. C'est l'opinion la plus singulière qu'on ait émise sur l'empereur Napoléon. Partout, dit cette brochure, il n'installa que des gouvernemens de transition entre les idées anciennes et les idées nouvelles. Partout on peut remarquer, dans ce qu'il établit,

deux éléments distincts: une base provisoire, parce qu'il sentait que l'Europe voulait être régénérée, avec les dehors de la stabilité, afin d'abuser ses ennemis sur ses grands projets, et pour qu'on ne l'accusât pas de tendre à l'empire du monde. C'est dans ce seul but qu'il surmonta d'un diadème impérial ses lauriers républicains, c'est dans ce seul but qu'il mit ses frères sur des trônes.

Un grandhomme n'a pas les vues étroites et les faiblesses que lui prête le vulgaire; si cela était, il cesserait d'être un grand homme. Ce n'est pas pour donner des couronnes à sa famille qu'il nomma ses frères rois, mais bien pour qu'ils fussent, dans les divers pays, les piliers d'un nouvel édifice. Il les fit rois pour qu'on crût à la stabilité et qu'on n'accusât pas son ambition.

Il y mit ses frères parce qu'eux seuls pouvaient concilier l'idée d'un changement avec l'apparence de l'immovibilité; parce qu'eux seuls pouvaient se consoler de perdre un royaume en redevenant prince français. Mon père, en Hollande, fut un exemple frappant de ce que j'avance. Si l'empereur Napoléon eût nommé un général français au lieu de son frère, en 1810, les Hollandais se fussent battus contre la France. Mon père, au contraire, ne croyant pas pouvoir concilier les intérêts du peuple qu'il était appelé à gouverner avec ceux de la France, préféra perdre son royaume plutôt que d'aller contre sa conscience ou contre son frère. L'histoire nous offre rarement un aussi bel exemple de désintéressement et de loyauté!

Si l'on examine toute la conduite de Napoléon, on trouve partout les mêmes symptômes de progrès, les mêmes apparences de stabilité. C'est là le fond de son histoire. Mais, dira-t-on, quand devait être le terme de cet état provisoire? A la paix avec la Russie et à l'abaissement du système anglais. S'il eût été vainqueur, on aurait vu le duché de Varsovie se changer en nationalité polonaise; la Westphalie se changer en nationalité allemande; la vice-royauté d'Italie se changer en nationalité italienne. En France un régime libéral eût remplacé le régime dictatorial; partout stabilité, liberté, indépendance, au lieu de nationalités incomplètes et d'institutions transitoires.

M. le prince de Joinville est attendu ces jours-ci à Brest, de retour de son voyage. Le maire de cette ville a publié un avis annonçant l'arrivée du prince et son séjour pendant plusieurs jours. L'administration municipale a arrêté qu'un bal par souscription lui serait offert. La ville fera tirer un feu d'artifice et les habitants de Brest sont invités à illuminer leurs maisons.

On a reçu de Tripoli des nouvelles du 2 juin. Les forces de terre et de mer que cette place attend de Constantinople venaient d'être précédées par un brick de vingt-deux canons escortant deux polacres de 3 à 400 tonneaux, chargés de munitions, d'équipemens et de soldats du nizam.

Le pacha a de fréquentes communications avec la régence de Tunis. Un firman du grand-seigneur qui a satisfait à une partie des prétentions des Meschiens (habitans de la campagne), fait espérer aux Turcs que leurs communications intérieures avec l'ouest sont désormais sûres.

La bombarde française MARIE JOSÉPHINE ayant été jetée par un coup de vent dans le périlleux et inhospitalier golfe de la Syrte, les tribus des environs de Succa sont accourues pour s'emparer de ce bâtiment. On réussit à le tenir à flot et à l'armer dans la rade de Tripoli. Plusieurs hommes ont été blessés.

Une révolte assez grave vient d'éclater à l'école royale des arts et métiers de Châlons-sur-Marne. Cette révolte est maintenant comprimée.

Le 20 juin, à huit heures trois quarts du soir, au moment où les élèves sortaient des salles d'étude pour se rendre aux dortoirs, un coup de sifflet prolongé se fit entendre dans les

FEUILLETON.

UN MOT DU MONDE.

Suite. — Voir le Politique d'hier.

Un soleil mat et pâle comme les hommes qui se trouvaient sur le pré Matka, se montraient à l'horizon. Des nuages sombres passaient devant le disque d'or et l'obscurcissaient pour un moment. S'il réparaisait bientôt, c'était livide et comme en harmonie avec la scène de deuil dont il allait être le témoin. Trois hommes se promenaient d'un air agité, tous les trois enveloppés dans de larges redingotes. A mesure qu'ils marchaient, on voyait reluire au soleil le vernis de leurs bottes et les branches étincelantes de leurs éperons d'acier. Ils paraissaient s'impacienter, car l'un d'eux s'arrêtait souvent, et on l'entendait murmurer en frappant du pied le sentier poudreux: « Ne viendra-t-il pas le lâche! » Le second se contentait de sourire d'une ironie méprisante qui semblait dire: « Vous avez bien peur que votre courage ne s'évapore. » Lorsqu'ils virent un jeune homme entré dans le pré par le côté opposé à celui où ils se trouvaient, ils s'écrièrent tous trois: « Tiens, le voilà qui vient seul. » Ils s'avancèrent vers Prosper qui venait à eux la tête basse. Il était moins pâle; seulement ses yeux, cerclés de noir, annonçaient une nuit passée dans les convulsions d'un malaise sans sommeil. Du reste, il était calme et digne.

Vous arrivez tard, lui dit Gustave, l'un des témoins du baron de Laurix.

Ce n'est pas ma faute, je n'ai point de montre.

Et vos témoins?

Je n'ai trouvé personne qui voulut m'en servir, répondit Prosper avec un profond soupir.

Alors comment voulez-vous que nous nous battions? fit Oscar, et ses yeux trahissaient sa joie intime.

Il y a moyen d'arranger cela, dit Gustave, et si monsieur veut bien m'accepter pour témoin....

Vous, Gustave? demanda Oscar en pâlisant.

— Moi-même, et il se plaça du côté de Prosper. Vous acceptez?

— Je me confie en votre honneur et loyauté, monsieur.

On se mit en devoir d'examiner les armes; puis elles furent chargées.

Quand, après avoir mesuré le terrain et rempli les formalités d'usage, les deux adversaires furent placés vis-à-vis l'un de l'autre, à quinze pas de distance:

— Dites que cette lettre n'est pas de vous, dit Oscar en s'adressant à Prosper. Prosper ne répondit pas.

— Si elle n'était pas de moi, elle serait de moi, dit Gustave et alors je prierais monsieur à son tour de me servir de témoin pour vous rendre raison.

Prosper se sentit rougir de joie. C'était la première fois qu'un homme riche et élégant lui donnait une pareille preuve de confiance et paraissait le traiter d'égal à égal. Ce qui pour Gustave n'avait peut-être été qu'un propos sans conséquence, il le prit au pied de la lettre. C'est que la pièce d'or que le riche gaspille pour une fantaisie, pour contenir la caprice d'un moment, dans la main du pauvre serait presque une fortune. Aussi Prosper se sentit heureux et grandi, comme une jeune fille qui, pour la première fois, entendrait murmurer à son oreille l'aveu d'un amour secret et partagé.

Tirez, monsieur, dit-il, je vous ai déjà dit que cette lettre était de moi. Vous m'avez demandé une satisfaction, je suis ici pour vous la donner.

Oscar visa longtemps et n'atteignit pas. Prosper qui, n'avait jamais eu de pistolet dans les mains, tira sans viser, mais d'une main ferme. La balle alla se loger dans l'épaule droite d'Oscar.

SCÈNE.

Petit boudoir oriental, éclairé par le haut. Parquet en mosaïque. Tentures et draperies de soie bleu-clair. Tout autour des ottomanes à housse de soie bleue à franges d'or. Sur la cheminée de marbre blanc une pendule et des vases de prix. Au plafond une lampe d'argent à huit branches surmontées de bougies.

AMÉLIE, SA MÈRE.

(Entre les deux femmes une table à thé.)

AMÉLIE (elle est à demi couchée sur une ottomane, et s'entoure d'une pile de coussins. Élegante toilette du matin.)

Mon Dieu, que je suis fatiguée!... Quel ennui de plaisirs!... Savez-vous que la toilette de madame D. était beaucoup plus riche que la mienne!... En vérité je serais curieuse de savoir où ces femmes d'employés prennent l'argent (elle bâille). Puis, avez-vous remarqué cet équipage tout neuf et ces chevaux fringans? Elle est bien coquette cette femme, ou son mari a de bien gros appointemens.

LA MÈRE.

Voyons, parlons de choses plus sérieuses. Quel est ce jeune homme qui semble s'acharner sur tes pas depuis près d'un an. C'est sans doute là quelqu'une de tes conquêtes. Au moins ce n'est pas la plus brillante.

AMÉLIE (riant).

Ah, ah, ah; vous avez remarqué cela... Je vous avoue que je ne sais plus que vous qui ce peut être. Apparemment quelque honnête ouvrier qui veut étudier la coupe de ma robe (elle relève les coussins). Ce n'est pas désagréable au moins de servir de mannequin à messieurs les tailleurs, et de former seule et sans partage le Long-Champ de notre province. Mais voyez donc cet Oscar qui ne vient pas!... A propos, avez-vous entendu hier chez madame de Roseaux? On disait qu'il avait un duel pour ce matin. Savez-vous avec qui?

LA MÈRE.

Avec un homme de rien, et à cause de vous.

AMÉLIE.

Vrai, c'est flatteur d'être la dame des pensées de ces peux.— Sans doute quelque malotru auquel Oscar apprendra à vivre.

LA MÈRE.

Prenez garde! vous finirez par vous compromettre si vous n'êtes plus circonspecte. On parlait d'une lettre qui vous était adressée.

AMÉLIE.

A moi? je ne me rappelle pas d'en avoir reçu.

corridors, à ce signal, les élèves brisèrent les quinquets et se jetèrent sur leurs surveillants, dont deux furent blessés. Aussitôt après, la foule des élèves descendit dans les cours, demandant à grands cris le renvoi du surveillant en chef. Le directeur, suivi du personnel de l'administration, essaya vainement de les calmer par un langage paternel : sa voix ne fut pas écoutée. Cependant à onze heures les élèves se retirèrent dans les dortoirs, et le calme sembla se rétablir. Mais à minuit le tumulte recommença avec plus de violence.

Les autorités civiles et militaires se sont conduites avec beaucoup de prudence et de ménagemens. Elles ont pris les mesures que la prévoyance réclamait. Toutes les portes extérieures de l'établissement ont été fermées. A une heure du matin, les élèves rentrèrent de nouveau dans les dortoirs, et le reste de la nuit se passa avec calme.

Les troubles se sont renouvelés le lendemain matin, mais ils ont été facilement réprimés. La seconde division, seule coupable de tous ces désordres, a été licenciée. Les élèves de cette division vont être renvoyés à leurs parens, et toutes les mesures sont prises par l'autorité pour que ce renvoi s'effectue sans le moindre trouble et avec toute sécurité pour les familles.

— La justice recueille chaque jour de nouveaux renseignements sur l'assassinat de la rue du Temple. On a appris que le jour même du crime, et peu d'instans après sa perpétration, deux individus dont le signalement concorde parfaitement avec celui des assassins sont entrés chez un limonadier de la rue Notre-Dame-de-Nazareth. Ces deux hommes paraissaient vivement émus et comme essoufflés par une marche rapide. Ils demandèrent brusquement deux verres d'eau sucrée, qui furent servis à une table isolée, où ils s'étaient placés en entrant. L'un de ces hommes tenait constamment sa main sur un des côtés de sa figure; l'autre avait les mains cachées sous la table. Une ouvrière qui se trouvait au comptoir avec la maîtresse du café lui fit remarquer la pâleur effrayante de l'un de ces hommes. « Sans doute, lui répondit celle-ci en riant, il vient de faire un mauvais coup. »

Ces deux hommes restèrent peu de temps dans le café. L'un d'eux jeta sur la table une pièce de 5 francs, et lorsque le garçon vint la prendre et plus tard rendre la monnaie, il remarqua que tous deux avaient leurs mains sous la table et qu'ils ne reprirent la monnaie que lorsqu'il se fut éloigné.

Lorsqu'ils furent repartis, le garçon s'aperçut que leurs verres étaient pleins et que le sucre qui leur avait été servi était resté intact; puis aux pieds de chacun d'eux on vit que de l'eau en assez grande quantité avait été répandue : la carafe était entièrement vidée.

Tout donne à penser que les deux coupables étaient entrés dans ce café pour dérouter les poursuites qu'ils pouvaient redouter, et qu'ils avaient profité de cette occasion pour faire disparaître les traces sanglantes dont leurs mains étaient souillées.

Une arrestation qui paraît se rattacher à cet assassinat a été opérée cette nuit.

— On assure que la compagnie Cockerill, soumissionnaire du chemin de fer de Calais à Lille, a refusé d'adhérer aux amendemens que la chambre des députés a introduits dans son cahier de charges, après avoir voté ceux du Havre et d'Orléans sans aucune modification. Il paraît aussi que l'administration avait promis de favoriser par amendemens l'introduction des machines et outils nécessaires pour fonder en France les ateliers importans sans lesquels la compagnie ne voulait pas entreprendre la construction du chemin, et que le refus de ces moyens a porté la compagnie à se retirer. La résolution prudente et énergique de la compagnie Cockerill ne peut qu'inspirer les plus vifs regrets. (Constit.)

— Une lettre d'Alger annonce l'arrivée en cette ville du prélat nommé au siège épiscopal qui vient d'être érigé, d'après la promesse faite aux chambres par M. le président du conseil. (Journ. minist.)

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1857, 166 millions, sur lesquels elle a remboursé 116, en sorte que le solde dû aux déposans s'élève à 50 millions.

— On annonce que le fils de M. Odier, pair, doit épouser la fille de M. de Laborde, député. La différence de religion entre les parties a jusqu'à présent retardé cette union, et on rapporte que pour aplanir les difficultés qu'on rencontre dans l'église catholique, la double cérémonie religieuse se célébrera de l'autre côté du Rhin. (Courrier français)

UN DOMESTIQUE (annonçant).

Monsieur le baron de Lauric et monsieur Gustave.

AMÉLIE (avec ironie).

Ah ! il n'est donc pas mort...

Si vous daignez vous rappeler quelles étaient vos émotions lorsque vous n'aviez que vingt ans, vous avez dû ressentir le malaise joyeux, l'inquiétude fébrile qui accompagnent les apprêts d'un bal. Pour les uns c'est l'attente d'un succès de toilette ; pour d'autres c'est un succès de beauté. Certains encore y espèrent un succès d'esprit ; pour un bien petit nombre c'est le bonheur de tous ces succès réunis. C'est que le bal est le champ-clos de tant de duels à mort. C'est que dans cette atmosphère de blanches femmes, de lumières et de parfums, le triomphe est si méritoire, et la défaite si facile ! C'est qu'enfin, au milieu de toutes ces gloires naissantes et par cela même plus dangereuses, il faut tant d'art pour soutenir dans sa splendeur l'étoile que la blanche et jeune aurore fait pâlir. Puis c'était à l'hôtel-de-Ville qu'avait lieu le bal si ardemment attendu. Pour les gens qui calculent le degré de supériorité morale en raison de l'élevation du cens, qui n'admettent d'influence sociale que celle d'un Rothschild, les dix francs d'entrée étaient une garantie que la réunion serait aussi brillante que possible, que les *ans d'or*, dont parle Machiavel, y auraient seuls accès, et que les conversations y seraient aussi spirituelles et profondes qu'une discussion sur les droits d'entrée de la réglise et de la racine de chicorée faite aux chambres par des gens choisis d'après les mêmes bases électoraux. Jugez si mademoiselle Amélie avait dû mettre à contribution le talent de son habile couturière pour paraître aussi avantageusement que possible dans ce *raout* liégeois. Mais quelle fraîcheur, quelle transparence, quelle finesse des tissus ; quels heureux contrastes des couleurs ; quelle taille sveltes et fine comme l'entaille d'une guêpe ! On l'a dit : on devient riche, mais on naît élégant. Puis, la richesse donne certaine assurance, fait rayonner certain cachet de bien-être que le pauvre essayera en vain d'imiter en sifflant gauchement ces favoris de la fortune et des joies

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La SENTINELLE DES PYRÉNÉES, journal christino de la frontière, dit que les troupes royales ont fait leurs dispositions pour l'attaque de la ligne militaire d'Hernani. Quatorze bataillons sont déjà arrivés à Andoain.

Munagorri, ajoute le même journal, a eu, sur le bâtiment à vapeur de Pnéix, une entrevue avec lord John Hay, qui commande les forces britanniques sur la côte d'Espagne.

Don Carlos a porté son quartier-général à Elorrio.

— On écrit de Madrid, 17 juin :

La chambre des députés a voté dans sa séance d'hier le dernier article de la contribution de guerre. Demain on commencera la discussion de l'autorisation demandée par le ministre des finances de continuer à percevoir les contributions et autres rentes de l'état, la discussion du budget étant maintenant, pour ainsi dire, impossible.

Le sénat a, dans la séance d'avant-hier, rejeté le rapport de la commission sur la réforme de l'art. 43 de la loi électorale adoptée dans la chambre des députés. Le ministère ne s'attendait pas à cet acte d'opposition de la part des sénateurs. Cet article est relatif à l'élection des employés publics.

— La correspondance de Madrid du 15 dit qu'il est maintenant avéré que toutes les propositions d'emprunt autres que celle de M. Aguado, ont été écartées conformément aux conclusions du rapport de la commission. On parle de l'envoi d'un commissaire spécial qui serait chargé de négocier directement à Paris avec M. Aguado la réalisation des moyens indiqués par lui pour améliorer la situation du pays.

Les seules ressources actuellement assurées au gouvernement, écrit-on, sont 30 millions de réaux que la maison Rothschild a consenti à avancer moyennant un escompte de 50 % sur des traites de la Havane. Cette maison a demandé, à titre de garantie, qu'une quantité de mercure fut affectée à la sûreté du paiement de la somme jusqu'aux échéances du traité.

— Extrait de la GAZETTE OFFICIELLE DE MADRID, du 13 juin 1858.

« Tirage de la dette différée. — La commission nommée par l'ordre royal du 9 courant pour présider au tirage du premier douzième de la dette active, d'après l'art. 6 de la loi du 16 novembre 1854 et le traité passé le 7 décembre suivant, avec M. A. Ardoïn, fait savoir au public intéressé que S. M. a ordonné que ce tirage aurait lieu publiquement, le samedi 16 du courant, à 11 heures du matin, en la salle des conseils destinée à ces opérations.

« Il est, au préalable, nécessaire de porter à la connaissance du public que la dette différée s'élève à 62 millions 191 mille 400 piastres fortes, laquelle somme est représentée par 44,174 titres ; que ces titres sont divisés en 6 séries, de la lettre A à la lettre F ; que chacune de ces séries est divisée en douze lots égaux, dont un doit sortir du tirage ; de sorte qu'il sera fait six tirages (un par série), et les six lots réunis composeront la 12^e partie de la dette différée qui doit entrer dans la dette active.

« Ces lots ont été formés de sommes rondes et sont représentés par 72 boules ; ainsi réparties : du n^o 1 à 12 inclusivement pour la série A ; — n^o 13 à 24 pour la série B ; — n^o 25 à 36 pour la série C ; — n^o 37 à 48 pour la série D ; — n^o 49 à 60 pour la série E ; — et n^o 61 à 62 pour la série F. — Les appoints seront combinés de manière à favoriser le plus possible les porteurs, ainsi que l'on peut s'en assurer par l'affiche posée à la porte des bureaux de la caisse nationale de l'amortissement et de la salle où doit s'effectuer le tirage.

« Les titres qui sortiront seront convertis en titres de la dette active, et jouiront des intérêts à partir du 1^{er} mai dernier, conformément aux dispositions de la loi et du traité précités.

« A l'égard du mode et de l'époque à laquelle on devra se présenter pour effectuer l'échange des titres, le gouvernement de S. M. aura soin, aussitôt que le tirage aura lieu, de le faire savoir aux intéressés dans les places de Londres, Paris et Madrid. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 25 juin.

Hier, premier jour de l'été, l'intensité de la chaleur, faisait fondre l'asphalte ou bitume placé sur le pont au bout de la rue l'Évêque ; sans aucun effort, on faisait pénétrer une canne à travers ce mastie, jusqu'à la voûte du pont. Nous

mondaines. Aussi y avait-il dans la démarche d'Amélie tant de noble aplomb, son sourire, qui voulait être populaire, avait quelque chose de si dédaigneux, que le peuple qui se pressait sur la place du marché, avide de saisir sa part du plaisir, battit des mains malgré lui, lorsqu'elle monta les marches du grand escalier, négligemment appuyée sur le bras du sémiplaire Oscar, que sa récente blessure et son bras en écharpe semblaient rendre plus intéressant encore. Quand les torrens de lumière des mille bougies des lustres vinrent ruisseler sur les diamans de sa coiffure, on aurait vu ces derniers scintiller comme autant d'étoiles sur un ciel de jais.

Lorsqu'elle fit son entrée dans la salle, environnée de cette nimbe que donne la richesse, on aurait dit d'une reine. Les groupes se séparèrent devant elle ; les causeries se taiseaient ; la jalousie étouffait la parole aux lèvres des femmes ; tous les yeux étaient fixés sur sa personne, et une foule d'élegans cavaliers se pressaient autour d'elle sollicitant la faveur d'un engagement. On était si occupé, si pressé d'admirer, que Prosper, dont la tournure guindée, les gans de fil et les vêtements mal taillés n'auraient pas manqué d'exciter l'attention générale, parvint à se glisser inaperçu dans la foule. Oh ! il savait bien qu'il serait déplacé dans cette réunion de la suprême *fashion* ; il savait bien que les frais de toilette et le prix d'entrée étaient autant de sacrifices qu'il s'imposait, autant de privations dont il accablait l'infirmes vieillards, son père. Mais il était si heureux de se savoir près d'Amélie, de sentir le frôlement de sa robe. Peut-être ne pourrait-elle s'empêcher de danser avec lui, ou tout au moins de lui parler, ne fut-ce que pour lui refuser un engagement. Et maintenant, malgré toutes ses résolutions de courage, il restait là, tremblant comme un enfant sous la férule de son maître, n'osant s'approcher d'elle ni lui parler. Il y a dans l'amour vrai un sentiment de chasteté timide, de retenue d'adoration qui fait que les femmes tombent toujours aux mains des fâts. Ces derniers y vont de sang-froid, ils peuvent être discrets et s'en faire un mérite, car le trop-plein de leur cœur ne les porte pas à être expansifs, et s'ils le veulent, ils ne compromettent jamais, par un élan inconsidéré du cœur, la beauté qu'ils en-

verrons si les autres produits employés résisteront mieux à l'ardeur du soleil.

Bruxelles, le 26 juin. — (5 heures.) La liquidation du jour était chargée ; elle n'a pas nu à la fermeté des cours qui tendent tous à la hausse. Les valeurs industrielles continuent à être recherchées. Fonds de l'Etat, dette active 2 1/2 p. c. 54 7/8 A. 5 p. c. 101 7/8 A., 4 p. c. 92 1/2 A., ces prix justifient ce que nous avons dit de l'influence du nouvel emprunt 5 p. c., dont les taux de 75 1/2 prouve la solidité du crédit national, puis que la France, au moment où le trône de la branche aînée des Bourbons offrait le plus de garantie à l'Europe, empruntait au même intérêt de 5 p. c. à raison de 75, des considérations d'un autre ordre appuyaient encore le 5 p. c. français.

On assure qu'une souscription sera incessamment ouverte à la Société Générale pour favoriser l'Industrie Nationale, à l'effet d'obtenir des obligations du nouvel emprunt. Nous ignorons quelle somme sera ainsi offerte au public. Ceci suspendra les spéculations prématurées.

Société Générale titres en nom, n. 855 A., certificats au porteur émission de Paris 1770 A., Société de Mutualité 1187 50 (118 5/4) A., point de vendeurs ; Actions-Réunies 1027 50 (102 5/4) P.; Canal de la Sambre à l'Oise toujours en grande faveur 1145 (114 1/2) A.; Sarstongchamps 176 (117) A.; Société Nationale 1295 (129 1/2) A.; Manufacture des Glaces 1270 (127) A.; Hauts Fourneaux du Luxembourg 1100 (110) A.; Société de Commerce 1600 (160) A.; Lits Militaires 119 (557) fait et coté et P.; Chemin de fer de Cologne sans variation 1000 A. demandé ; Caisse de Valenciennes 975 fait, 15 fr. plus haut que le dernier cours de Paris ; Banque Foncière 1030 (103) A. emprunt de la ville 96.

L'actif espagnol est très ferme au cours de 21 1/4 A. On croit à la possibilité d'un prochain emprunt.

Le marché aux huiles du lundi continue à être animé par celui de Termonde auquel se rendent tous les fabricants et marchands. Il n'y a point d'affaire et point de cote.

Un arrêté royal signé samedi soir autorise la Banque de l'Industrie d'Anvers, et approuve ses statuts. Ainsi cet établissement va bientôt commencer ses utiles opérations.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoïn 21 1/4 5/8 A. 5/8 cours ; Banque de l'Industrie autorisée par le Roi 109 109 1/4 109 P.; Banque Commerciale 124.

LIÈGE, LE 26 JUIN.

Une liste de souscription en faveur des familles victimes de l'explosion de la houillère de la Vieille Espérance, a été ouverte dans les bureaux de l'INDEPENDANT ; au nombre des souscripteurs figurent M. le ministre d'Angleterre, pour 100 fr., et Lady Seymour pour 50 fr.

Le surveillant des chevaux à l'Espérance, le sieur Nicolas, descend régulièrement une fois, par mois, pour faire l'inspection des chevaux de l'intérieur. En quittant sa demeure, il avait dit, à sa femme, qu'il descendrait vendredi soir. Celle-ci, en apprenant le malheur, s'abandonna au plus vif désespoir. Heureusement son mari avait eu un empêchement et n'était pas descendu.

Un ouvrier Allemand qui avait cessé de travailler depuis trois mois, à cause d'une maladie, avait cru ne pas devoir attendre le lundi pour se remettre à l'ouvrage. Il descendit donc dans la houillère, vendredi à six heures, et à huit heures et demie, il était mort.

Ce sont les nommés Henri Dumont et Joseph Boulanger qui sont descendus les premiers dans les travaux après la détonation : leur résolution a été instantanée et exécutée aussitôt que prise. Arrivés sur les travaux, le premier ouvrier qu'ils ont aperçu est Michel Massin, qu'ils ont relevé et transporté dans un endroit où il y avait plus d'air où il se trouvait : c'est ce même Massin qui, après avoir été remonté à la surface et ayant senti ses forces revenir, est redescendu pour porter des secours à ses camarades.

Ces hommes ont déployé, dans cette douloureuse circonstance, un rare courage et une étonnante présence d'esprit.

Un journal de cette ville explique ainsi les causes du malheureux événement arrivé à la houillère de l'Espérance :

« L'air extérieur pénètre dans les houillères et arrive par une large galerie au niveau des travaux qui se divisent en d'autres petites galeries ; il doit arriver à la dernière de celles-ci, y circuler, ainsi que dans les suivantes, pour que les ouvriers puissent respirer. Souvent, au moyen d'une porte ou d'un gros rideau, on bouche plus ou moins hermétiquement une galerie pour que l'air pénètre dans une autre galerie plus éloignée ; car si la première des deux galeries dont nous parlons en ce moment reste ouverte, l'air y est attiré, s'y précipite, et ne pénètre pas du tout, ou du moins pas suffisamment dans la seconde : quelqu'un est ordinairement de garde près de ce rideau, et doit avoir soin de le fermer quand on a passé, ou quand il se dérange. On conçoit que le gaz peut s'accumuler dans cette seconde galerie, si l'air ne s'y renouvelle pas, et que, lorsqu'elle en est rem-

Bientôt le bal s'ouvrit. Le galop tourbillonnant entraîna, comme le torrent des montagnes, tout ce qu'il rencontrait dans sa course. On aurait vainement cherché à suivre des yeux quelqu'un de ces couples. Dans cet océan de têtes blondes, brunes, noires, de figures blanches, pâles ou roses, c'était comme une scène de carnaval de Jean-Paul. C'étaient des femmes toutes haletantes, toutes couvertes du vermillon du plaisir ou de la chaleur, qui apparaissaient et disparaissaient pour faire place à d'autres femmes. Prosper, appuyé dans l'embrasure d'une croisée, vit Amélie, heureuse et triomphante, un moment passer près de lui, et il la suivit longtemps des yeux.

— Vous ne dansez pas, monsieur Prosper, lui dit quelqu'un en lui frappant légèrement sur l'épaule ?

— Non, monsieur Gustave, je ne sais pas assez danser, et je craindrais que mon ignorance ne me fit commettre quelque bévue.

— Oh bah ? on danse toujours, ou du moins on parle aux dames, on cherche l'amusement qui, croyez-moi, ne viendra pas vous trouver dans le coin où vous semblez vous retrancher.

— Je ne sais quoi leur dire !

— Quant à moi, je ne suis jamais embarrassé près d'elles. Je leur rends la monnaie de leur pièce. Elles veulent être Bagornées, je les flagorne. Elles veulent toutes être belles, je leur dis qu'elles le sont, et je mens impudemment les trois quarts du temps. Elles sont, comme moi, persuadées du contraire de ce que je leur dis, mais ne savent pas moins de gré de ce qu'elles appellent ma galanterie et qui n'est au fond qu'une insolence polie. Ce que nous appelons la société, comme s'il pouvait y avoir société entre des individus tous également doués d'un égoïsme sans bornes, dont chacun s'étudie sans relâche à faire prévaloir son individualité propre aux dépens de la masse, remplace pour notre siècle les tournois antiques ; seulement, là les femmes étaient spectatrices, ici elles comptent parmi les plus rudes jouteurs. Du reste, rien n'y manque. Même luxe ; en vous assainant, mêmes formes polies, même acharnement. Le sarcasme aigu et impitoyable a remplacé la lance courtoise. Aussi plus de cote de mailles protectrice, et malheur à vous si vous tombez : on vous traînera sans pitié dans votre tente, où

pie, la moindre imprudence, la plus petite flamme peuvent être la cause de l'inflammation du gaz et de la détonation qui l'accompagne.

Or, il est presque certain qu'à la houillère de l'Espérance un jeune ouvrier préposé à la garde d'un rideau n'aura pas fait son devoir, ou par négligence ou parce qu'il s'était endormi. Le fait est que c'est près de son poste que la détonation a eu lieu; lui-même était recouvert de débris et complètement défiguré. Les ouvriers de la galerie où le gaz s'était accumulé étaient plus ou moins blessés par suite de l'explosion; ceux des autres galeries ne l'étaient aucunement: ils étaient morts asphyxiés.

Avant-hier au convoi de 4 à 5 heures, un accident est arrivé sur le chemin de fer, aux environs de Voroux: Une vache, que conduisait un petit garçon, a été écrasée et a fait sauter hors les rails 5 waggons, qui heureusement n'ont pas été renversés. Les voyageurs en ont été quittes pour la peur.

Le *Moniteur* contient un grand nombre de promotions militaires.

Sont nommés dans l'infanterie:

Colonel, le lieutenant-colonel Ruzette, Emmanuel, du 18^e régiment, commandant provisoirement le 11^e de ligne.

Lieutenant-colonels. Les majors de Coenens, Philippe-Thomas-Chrétien, du 8^e de ligne.

Guelton, Joseph-Edouard, du 1^{er} de ligne.

Majors, Les capitaines: Henri, Philippe-Joseph, du 7^e de ligne.

Damman, François-Louis, du 1^{er} de chasseurs à pied.

Nix, Henri-Louis, du 11^e de ligne.

Jorissen, Jean-François, du 5^e de ligne.

Rothermel, Auguste, adjudant-major au 4^e de ligne.

Suivent un grand nombre de promotions de grades inférieurs.

Le *Handelsblad* et le *Journal de La Haye* ont prétendu qu'en 1814 les puissances avaient eu le droit de traiter la Belgique comme un pays conquis. L'*Emancipation* leur oppose une proclamation adressée aux Belges à cette époque par le général Bulow et le duc de Saxe-Weymar. Voici un extrait de cette pièce:

« Tous les peuples dont nous avons été les libérateurs jusqu'ici, disent les deux généraux, ont témoigné le désir de participer à la grande cause. Des députés arrivés de tous les départements de la Belgique nous prouvent que les habitants de ces mêmes provinces sont animés du même esprit. L'espoir de secourir le joug insupportable de la tyrannie, étranger leur donne le courage nécessaire pour devenir, à l'exemple de leurs ancêtres, leurs propres libérateurs. Nous allons à la rencontre de ce bel élan!

« Quelle renaissance cette Belgique, jadis si florissante; mais qu'elle renaît sous l'égide de l'ordre et du repos. L'indépendance n'en est plus douteuse; mais allez la mériter par la conservation de l'ordre intérieur. Un peu plus loin les mêmes généraux ajoutent encore: « Les employés nés français, ne peuvent conserver leurs places. Qu'ils s'en retournent chez eux et qu'ils ne troublent plus le repos d'un pays rendu à son nom, à son bien-être, à son existence. »

On cette proclamation, dit l'*EMANCIPATION*, fut un mensonge, ou la Belgique, si elle a été traitée depuis en province conquise, n'a pu l'être que par une violation des lois les plus sacrées. Contre un pareil crime politique la prescription ne saurait être acquise. D'ailleurs quelques jours après que cette pièce eut paru, le 12 février, 25 personnes des familles les plus notables du pays se rendaient au quartier-général des puissances alliées. On remarquait dans le nombre, le duc de Beaufort, le comte de Robiano, le baron de Stockhem, M. Deman-d'Hobruge, M. Meens. D'accord avec cette députation, le 15 fév., un gouvernement provisoire dont firent partie le duc de Beaufort, comme gouverneur-général, le comte de Robiano, M. Delimpens et M. de Vielleuse, père, comme membres du conseil administratif général, fut donné aux provinces belges; on leur adjoint en qualité de commissaires-généraux administrant les intérêts des hauts-alliés, le comte de Lottum et M. Delius.

On sont après de pareils actes les traces de ce prétendu droit de conquête qui aurait autorisé les puissances alliées à disposer ensuite de nos provinces sans qu'on daignât les consulter?

L'*INDÉPENDANT* publie la lettre suivante de M. le comte Félix de Mérode, où il explique comment il a pu dire que le

si on vous laisse dans l'arène, les pieds ferrés des chevaux vous auront bientôt réduit à néant. Ce n'est donc qu'aux chevaliers désarmés et aux lances rompues que le succès se compte. Si les autres veulent être forts, soyons plus forts qu'eux, voilà tout le secret.

— Vous avez plus que moi l'habitude du monde.

— Et vous, vous avez touché le monde certaines idées qui ne vous conduiront jamais à rien. Vous avez cru que par un travail pénible et modeste vous parviendriez à désarmer la fortune qui vous poursuit de ses rigueurs. C'est moralement très-bien, et encore faudrait-il que vous eussiez deux cents ans à vivre, pour travailler cent ans et vous reposer le reste de votre vie. Selon la société, c'est une sottise: soyez ignorant, mais hardi, brillant, arrogant selon le monde; rappelez-lui à tout propos les services éminents que vous lui rendez, exagérez-lui ce que vous valez et il finira par vous croire. Montrez-vous l'humble esclave de ses moindres caprices, prosternez-vous à deux genoux devant ses décrets suprêmes, et vous finirez par lui imposer, sans qu'il s'en doute, vos caprices et vos lois.

Tenez, je vous ai vu suivre des yeux Amélie. Allez-la trouver dans ce cabinet où elle vient d'entrer; demandez-lui hardiment un engagement. Surtout n'ayez pas l'air embarrassé; les femmes, comme le monde, n'accordent que ce qu'on leur demande avec assurance. Mon tendre ami Oscar se morfondra et cela nous fera rire, ajouta-t-il en ricanant.

Prosper se sentit frissonner en entendant dérouler le code philosophique de cette amitié du monde. Lui qui avait vu dans l'amitié une chose sainte et grande comme il entendait l'amour, ne pouvait comprendre ce froid calcul du mal envers un homme que Gustave disait son ami. Il eut honte de laisser voir sa pensée et se sentit rougir. Il voyait s'élever brèche à brèche l'arbre de ses illusions; et quand viendrait le torrent des infortunes et des déshonrements, lui, condamné à une vie de pénible labeur et de désignation, n'aurait pas comme le riche la digue des plaisirs bruyants à lui opposer, il ne pourrait tuer sa pensée sous le tourbillon d'une vie extérieure.

Il sentit cependant qu'il devait se montrer moins timide et se dirigea vers le cabinet où Oscar avait laissé Amélie, en s'éloignant pour aller

traité du 15 novembre devait être exécuté dans un bref délai.

Trélon, 20 juin 1858.

Monsieur le rédacteur, j'ai lu dans votre n° du 17 courant, des réflexions sur un article du *Journal de La Haye* qui m'accuse d'erreur pour avoir écrit, à propos du traité du 15 novembre, les lignes suivantes: « Ce traité était-il juste? Assurément non! Mais la Belgique prête à le subir néanmoins pour éviter de plus grands maux, s'attendait à son exécution dans un bref délai, condition évidemment essentielle d'une pareille transaction et qu'on n'avait pas manqué d'y insérer CATÉGORIQUEMENT. »

Si le *Journal de La Haye* qui soutient malgré l'évidence historique que la Belgique n'a jamais été comptée au nombre des états indépendants, avait seule prétendu que j'en étais trompé, je n'essayerais point de le réfuter; mais vous-mêmes croyez reconnaître une erreur réelle dans les termes dont je me suis servi, parce qu'on n'a pas dit dans le traité qu'il serait exécuté dans un bref délai. Veuillez cependant le remarquer, Monsieur, je n'ai pas affirmé que les expressions dans un *bref délai* se trouvaient TEXTUELLEMENT inscrites au traité des 24 articles, mais que l'exécution dans un bref délai y était insérée catégoriquement, c'est-à-dire qu'elle ressortait pleinement des stipulations garanties par les plenipotentiaires des cinq puissances. Qu'on lise en effet le paragraphe 5 de l'article 15, on y verra que des commissaires nommés de part et d'autre se réuniront dans le *déjà de quinze jours*, en la ville d'Utrecht, pour procéder à la liquidation des fonds du syndicat. Qu'on lise l'article 14, 2^e alinéa, on y verra que le premier tiers en remboursement à faire par le trésor belge au trésor hollandais sera effectué le 1^{er} janvier 1852, c'est-à-dire AVANT SIX SEMAINES. On peut lire encore à l'article 24 que l'évacuation et remise des territoires, villes, places et lieux qui changent de domination s'effectueront après l'échange des ratifications du traité à intervenir entre les deux parties, de manière à pouvoir être terminée dans l'espace de quinze jours ou plus tôt si faire se peut. Or, à l'égard d'un traité exécutoire plusieurs années après sa conclusion, que signifierait ce terme de quinze jours et « ce plus tôt si faire se peut? » Actuellement que les Luxembourgeois et les Limbourgeois sont restés Belges pendant sept ans de plus, importerait-il beaucoup de leur arracher leur nationalité ancienne et maintenue jusqu'ici huit ou quinze jours plus tôt ou plus tard? J'ai donc eu raison d'écrire que l'exécution dans un bref délai était une condition essentielle du traité du 15 novembre imposé à la Belgique et à la Hollande, et qu'on n'avait pas manqué d'y insérer cette exécution PROMPTEMENT CATÉGORIQUEMENT. La France et l'Angleterre l'ont voulu. L'ont commencée même d'une manière très-utile pour la Belgique, je le reconnais. Le pays si souvent sacrifié peut bien profiter d'une chance heureuse; mais qu'on ne faille les autres puissances? elles se sont abstenues d'agir. Nous ne leur demandons plus autre chose; qu'elles continuent à laisser les Hollandais à la Hollande, les Belges à la Belgique, personne n'aura à se plaindre.

Agreez, etc.

Comte F. DE MÉRODE.

DUEL ENTRE LORD CASTLEREAGH ET M. DE MELEY.

Nous avons parlé du duel qui a eu lieu à Londres, ces jours derniers, entre le jeune lord Castlereagh, membre du parlement, fils aîné du marquis de Londonderry, et M. Gérard de Meley, mari de la célèbre cantatrice Julia Grisi. Voici en quels termes le *Morning-Post* raconte cette affaire, dans laquelle a été blessé lord Castlereagh.

Depuis quelque temps lord Castlereagh suivait en tous lieux Mlle. Grisi, avec une obstination qui avait déjà excité quelques observations. Il était toujours dans les loges d'avant-scène, au théâtre, exprimant son admiration pour son jeu et son chant; chaque fois qu'il se trouvait dans la même société qu'elle, il ne manquait pas de lui adresser la parole. Cette obstination à la suivre aurait passé inaperçue au milieu de l'affluence extraordinaire des étrangers à Londres, si le noble lord n'eût pas cherché à attirer les regards de Mlle. Grisi, en passant constamment à cheval sous ses fenêtres.

Le mari de Mlle. Grisi fut blessé de la conduite de lord Castlereagh, et il attendit l'occasion d'y mettre un terme. Une lettre du jeune lord à Mlle. Grisi tomba entre ses mains. Cette lettre heureusement n'avait rien d'offensant pour l'honneur de Mlle. Grisi; c'était la première déclaration d'un jeune homme qui exprimait un désespoir d'amour.

M. de Meley, sans communiquer la lettre à sa femme, demanda satisfaction à lord Castlereagh.

chercher des rafraîchissements. En la voyant seule, Prosper se sentit plus hardi. Il s'arrêta un moment sur le seuil et la contempla avidement. Il allait donc lui parler!... Se sentir si près d'elle était un bonheur qu'il n'osait plus rêver depuis long-temps. — Amélie, dit-il avec un effort, oserais-je vous demander?...

— Tous mes engagements sont pris, monsieur.

— Autrefois vous étiez moins cruelle...

— Ecoutez, monsieur; vos éternelles persécutions me fatiguent. Ma vie entière doit-elle pâtir d'un égarement de jeune fille?

— Moi, Amélie! le faire souffrir, moi qui pour l'épargner une larme donnerais vingt ans de mon existence. Oh! si tu savais comprendre comme je t'aime: tu es ma pensée du jour, tu es mon rêve de la nuit!

— Vous dites cela, quand vous ne laissez échapper aucune occasion de me compromettre aux yeux du monde.

— Que me fait votre monde qui a qualifié mon amour de folie; qui m'a condamné à ramper dans la boue, quand, comme l'aigle, je me sentais la force de voler à l'encontre du soleil; qui m'a crié fou quand je lui demandais du pain et qui criera fou sur ma tombe quand il m'aura tué. N'importe, je le brave, je le hais. Mais vous, pitié, pitié!!!

— Si vous continuez ainsi, je serai bientôt la fable de la ville. Il y a huit jours encore, vous vous battez avec celui qui après-demain sera mon époux.

— Amélie!! vous danserez avec moi, dit-il avec un grincement de dents, car cette déclaration étourdie venait de lui rendre toute sa fureur. Vous danserez avec moi cette seule fois, puis je ne vous reverrai jamais.

— Je ne danserai pas.

— Vous danserez, mort et sang; ou je lui dirai... que cette femme que lui, baron de Laurix, épouse...

Il approcha sa bouche de l'oreille d'Amélie et y glissa un mot qui la fit tomber évanouie en poussant un cri. Prosper resta quelques moments à la contempler plein d'une joie féroce. Mais bientôt il eut honte de lui-même, et se mit à fuir à travers les salons où chacun le voyant passer ainsi, hagard et échevelé, criait: quel est ce fou? quel est ce fou!

M. de Meley désigna pour second un Français, M. Cottreau, qui se mit aussitôt en rapport avec M. Bentinck, désigné par lord Castlereagh. Une première difficulté se présenta, résultant de la différence qui existe entre les lois du duel en France et en Angleterre. En France, la personne qui propose le duel ou qui se prétend offensée, a le droit de choisir le lieu et les armes, tandis que, en Angleterre, ce privilège est accordé par l'usage à celui qui est provoqué. M. Cottreau, suivant le désir de son ami, demanda que le combat eût lieu à l'épée; M. Bentinck, de son côté, manifesta le désir que le pistolet terminât la querelle. M. Cottreau ne voulut pas céder jusqu'à ce que l'assurance lui ayant été donnée que lord Castlereagh n'entendait rien au maniement de l'épée, il se rendit enfin à cette raison; mais il tint bon sur le droit qu'il avait de réclamer que le pistolet fut tiré tel que cela se pratique en France.

Nos lecteurs ne savent peut-être pas que l'usage des Français est de placer les deux adversaires, à quarante pas de distance, et de leur donner le privilège d'avancer chacun de huit pas et de faire feu soit avant, soit lorsque ces huit pas sont faits. M. Cottreau insista vivement sur ce point, en compensation de ce qu'il avait dû renoncer au combat à l'épée, mais M. Bentinck lui ayant fait observer qu'ils seraient responsables devant l'opinion publique, si le duel, ainsi exécuté, était suivi de quelque résultat fatal, il pria M. Cottreau de consentir à ce que le combat eût lieu suivant l'antique usage d'Angleterre, à chance égale et à douze pas de distance. M. Cottreau soutint longtemps son droit, mais enfin consentit à se soumettre à l'usage du pays où l'on se trouvait et accepta, au nom de M. de Meley, la condition que le combat aurait lieu au pistolet, à douze pas et en tirant au signal donné par les témoins. Ces préliminaires convenus, l'heure fut fixée pour le samedi, 16 juin, à quatre heures et demie du matin. Tout étant enfin réglé, et un chirurgien ayant été mandé, on se rendit sur le terrain.

Il avait été convenu que les deux combattants, placés à 12 pas de distance, attendraient que le signal fut donné par ces mots: « Messieurs, êtes-vous prêts? feu! » le dernier prononcé en laissant tomber un mouchoir blanc. Avant le combat, lord Castlereagh accomplit un acte qui fait le plus grand honneur à son noble caractère et qui met le sceau à sa réputation de parfait GENTLEMAN. Il fit remettre par son second, entre les mains de M. Cottreau, avec permission d'en user, quand et comment il voudrait, un écrit signé de lui, déclarant, de la manière la plus solennelle, sur la parole d'un homme qui va peut-être paraître devant son créateur dans quelques minutes, que Mlle. Grisi n'avait jamais en rien encouragé sa poursuite; que cette jeune dame était pure de tout reproche à cet égard, et qu'elle n'avait jamais reçu aucune lettre de lui avant cette affaire. Les deux adversaires montrèrent la plus grande bravoure et le plus admirable sang-froid lorsqu'ils se trouvèrent placés en face l'un de l'autre.

Le signal donné, ils tirèrent tous deux en même temps; la balle de lord Castlereagh n'atteignit pas M. de Meley, tandis que celle de ce dernier traversa le bras droit du jeune lord près du poignet, et effleura la peau de la poitrine où elle laissa une longue trace de sang. On craignit d'abord qu'il ne fut mortellement blessé; mais le chirurgien et son ami, qui lui donnèrent aussitôt leurs soins, jugèrent que la blessure, quoique très-grave, ne mettait pas la vie en danger. Il est probable que la position de son bras lui a sauvé la vie, car s'il ne se fut pas trouvé à cette hauteur, la balle lui aurait traversé le corps. M. Bentinck, voyant l'état où se trouvait son ami, déclara que l'affaire ne devait pas aller plus loin. — « Pour le moment, » ajouta M. de Meley qui s'était avancé pour porter secours à son adversaire blessé. M. Bentinck dit qu'il espérait que l'affaire était entièrement terminée, puisque l'honneur de M. de Meley était pleinement satisfait, et que la déclaration écrite de lord Castlereagh devait être une justification suffisante pour Mlle. Grisi. — M. de Meley déclara alors qu'il ne pousserait pas plus loin son ressentiment; que sa femme avait été insultée par une déclaration, qu'il avait dû prendre sa défense, et que pleine satisfaction lui avait été donnée; il l'avait fait à la satisfaction de son honneur, qu'en conséquence il était prêt à déclarer qu'il ne pousserait pas l'affaire plus loin. Les témoins ayant à leur tour déclaré dans la forme ordinaire que les deux adversaires s'étaient conduits suivant les lois de l'honneur et de la loyauté, lord Castlereagh fut transporté dans la maison d'un paysan où le chirurgien lui donna les premiers soins. Dans l'après-midi, sa voiture l'a ramené à son hôtel, et il va aussi bien que le comporte son état.

Gustave vint relever Amélie avec un sourire sardonique. — Il paraît décidément, murmura-t-il entre ses dents, que mon ami Oscar épouse une vestale.

Deux jours s'étaient écoulés depuis le bal, lorsqu'on lisait dans les journaux, parmi les nouvelles de Liège:

« Ce matin un brillant mariage et qui avait attiré une foule de curieux, a eu lieu à l'église de St-Martin. Monsieur le baron Emmanuel, Désiré, Oscar de Laurix, épousait mademoiselle Marie, Amélie Mercier, l'unique héritière d'un de nos plus riches industriels.

Et plus bas:

« On a retiré hier de la Meuse le cadavre d'un jeune homme de cette ville. On attribue ce suicide à une aliénation mentale, à laquelle le malheureux paraît avoir été sujet depuis longtemps.

C'est ainsi que le monde prononçait sur un désespoir qu'il ne pouvait comprendre: c'était son *Via Victis* sur la tombe du vaincu.

Oh, il est de sublimes souffrances dont ce monde refusera toujours d'admettre la nomenclature dans son vocabulaire philosophique, et qui sur la dure du galet ignoraient se traduisent par des larmes de sang. Et au moment où, vaincu et sans force, le pauvre renonce à la lutte, vient le monde qui lui jette dédaigneusement ses anathèmes et ses stigmates et l'abandonne à un horrible désespoir. Et alors? Traqué jusque dans le sanctuaire de ses saintes croyances, jusque dans l'élysée de ses riants illusions, le pauvre s'écriera avec Fallstaff: *Viens le temps du sommeil et que tout soit fini!*

Si au milieu de toutes ces orgueilleuses pierres sépulcrales du cimetièrre, le hasard conduit un jour quelqu'un de ces joyeux enfants du siècle et du plaisir vers un tertre solitaire, recouvert de quelques rares brins d'herbes fanées, sans croix et sans fleurs arrosées par une main amie, reconnaissant la tombe de Prosper, il dira, en la montrant méprisamment du pied: *Ici repose un fou!*

Mai 1858.

(Revue Belge.)

FREDERIC SCHIFFERS.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 25 JUILLET.

Naissances : 7 garç., 8 filles.
Décès : 2 garç., 1 homme, 1 femme, savoir :
 Jean Joseph François Brandebour, âgé de 28 ans, rue Volière, veuf de Marie Thérèse Broek. — Marie Dothea, sans profession, âgée de 67 ans, rue Pont de Pierres, veuve de Grégoire Viteux.

ANNONCES.

FABRIQUE

CHAPEAUX DE PAILLE,

RUE VINAVE D'ILE, N° 47, A LIÈGE.
 L'épouse JANNÉ-JANSSEN, à l'honneur d'annoncer que par suite d'achats très avantageux, ELLE A PU FAIRE UNE GRANDE DIMINUTION SUR LE PRIX de ses chapeaux, et des palmiers pour hommes et cadets. 778.

A VENDRE OU ARRENTER.

Une Belle maison

DE COMMERCE.
 Libre de charges, avec cour, petit jardin, pompe, citerne, deux caves, etc.; située rue St.-Severin.
 S'adresser même rue, n° 725.
 Au même n°, A VENDRE DE RENCONTRE UN CABRIOLET, et une grosse BALANCE. 850

Il avait été annoncé que la propriété du CASINO, très-avantageusement située, au quai de Fragnée, commune de Liège, serait vendue le 30 juin 1838.

Des arrangements de famille forcent les intéressés à remettre cette vente au 20 JUILLET suivant; auquel jour, elle reste IRRÉVOCABLEMENT fixée et s'opérera en l'étude, à Liège, du notaire SERVAIS, à trois heures après-midi, sur une mise à prix excessivement modérée et sans réserve de surenchère.

La surface de cette propriété est d'environ un bonnier. Un plan figuratif et les titres sont à voir chez le notaire instrumentant. 936

VESICATOIRES ALBESPEYRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine, pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (Compresses spongieuses préférables au lingé.) Dépôt chez M. Froidbise, rue Pont-d'Île, n° 831, à Liège, Garot, à Herve, Ranwez, à Huy. 539

AVIS INTÉRESSANT.

Le 7 Juillet 1838,

Definitivement et irrévocablement, aura lieu à Vienne, sous la surveillance du Gouvernement, le tirage DE LA VENTE PAR ACTIONS

Riche Domaine Seignorial N. 116,

PRES DE ZNAIM, AVEC TOUTES DEPENDANCES,

Belle Campagne Lichtenberg N. 97,

EN AVANT DE VIENNE,

DE DEUX GRANDS ET SUPERBES JARDINS,

Taxés juridiquement à UN MILLION 815,250 florins valeur de Vienne,

DE LA GRANDE TERRE FRANCHEDÉ RIBNY N. 3,

en MORAVIE, avec Jardin, Maison, Champs, Prés, Forêt, etc., d'une valeur de fl. 200,081 35,

Les 25,586 gains accessoires en argent, consistent en florins 20,000, 10,000, 9,000, 8,000, 7,000, 6,000, 5,500, 4,600, 4,000, 3,000, 2,000, 1,000, etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE : 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 rouge; pour 200 francs, 15 actions dont 2 rouges; et pour 300 frs., 20 actions dont trois rouges. Le moindre gain, sur d'une action rouge, est de 5 florins V. de V., mais elles jouissent de l'avantage essentiel de participer à un tirage spécial de 2,200 primes, dont la principale est la GRANDE TERRE FRANCHEDÉ RIBNY; et la moindre de 10 fs. V. de Vienne.

Le paiement peut se faire en remises sur notre ville, Paris, Bruxelles, etc., ou contre notre mandat après réception des actions; en s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise; on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi qu'à son temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnans. Ecrire sans affranchir.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

UNE BELLE

GRANDE MAISON,

construite très-solidelement au goût moderne, avec cour, remise, curie jardin, et 2 bonniers 15 verges grandes de terrain, d'un ensemble, située dans une position très-agréable sur la grande route de Liège à Verviers, dans la commune de Grivegnée.

S'adresser pour connaître les conditions en l'étude de M^e DEBEFVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281, à Liège, et pour voir ces immeubles au propriétaire M. J. F. VIGNOUZ à Grivegnée, tous les jours après-dîner. 925

JEUDI 28 JUILLET 1838, à 10 heures du matin,

Le notaire GRÉGOIRE de Dalhem, exposera en VENTE publique, chez l'échevin Comblain, à la Supexhe, commune de St.-Remi,

un corps de ferme,

PROVENANT DU S^r BUDIN,

SITUÉ AU BOIS DE ZEVAL, MÊME COMMUNE DE ST.-REMI, Consistant en la maison d'habitation avec les bâtiments d'exploitation et 6 bonniers 2 verges grandes 11 petites de jardins, prairies et terres d'un très-bon rapport, avec facilité pour le paiement.

S'adresser au notaire, qui est aussi chargé de VENDRE de gré-à-gré une bonne et solide MAISON de CAMPAGNE, avec jardin et prairie d'environ 18 verges grandes, agréablement située sur le bord et près du passage de Meuse à Wandre. 880

CAUTÈRES. — BREVET D'INVENTION.

POIS ÉLASTIQUE EN CAOUT-CHOUC,

de LEPERDRIEL, pharmacien, faubourg Mont-Martre, 78 à Paris. ADOUCISSANS à la guimauve, SUPPURATIFS au Garou, ils doivent à leur composition et à leur élasticité, la propriété d'entretenir les Cautères d'une manière régulière exempte de douleurs et des inconvénients reprochés aux autres espèces de Pois. Dépôts à Van Hisberghe, place de la Monnaie, à Bruxelles; Van Campen, à Anvers; Evars, à Dinant; Decamps, à Liège; Van Miert, à Mons; Jourdain, à Namur; Lechevallier, à Philippeville; Buzon, à Nismes; Fagot, à Couvin, Bossut, à Tournay. 740

ASSURANCE

CONTRE

INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE,

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

L'ANCIENNE SEIGNEURIE DE GRAINCHAMPS, au canton de Laroche

Se composant d'un DOMAINE DE 259 HECTARES en un ensemble, et qui se trouve situé dans le Luxembourg, à proximité de la grande route et des villes de Marche, Saint-Hubert, Laroche et Bastogne, annoncée précédemment, SERA ADJUGÉE DÉFINITIVEMENT LE DEUX JUILLET 1838, à midi précis, au domicile de M^e PETITHAN, notaire, en son étude à Marche.

Le sol de cette propriété, qui est d'une nature excellente, offre des grands avantages d'amélioration et un revenu net de plus de six mille francs.

S'adresser, pour obtenir des renseignements, au susdit notaire ou bien à M. JACQMIN, à Grainchamps, propriétaire de ce domaine. 878

BOURSES.

ANVERS, LE 25 JUILLET.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl.	114 1/4	A
Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Ital.	95 1/2	A
Empr. de 43 mill.	101 5/8	A Tr. Rom. Lev. 1852.	101 5/4	A
Id. de 30 mill.	95 1/4 et	A Cert. à A. 1854.	101	A
HOLL. Dette activ.	54	CHANGES.		
Rente rembours.	—	A Amsterd. C. jours.	1 1/2	% p.
Autriche. Métall.	106 3/4	A Id. 3 mois.	—	—
Lots de fl. 100.	511	A Rotterd. C. jours.	1 1/2	% p.
" H. 250.	454	A Id. 3 mois.	—	—
" H. 500.	735	A Paris. C. jours.	1	av.
Potoc. Lots fl. 500.	116	A Id. 3 mois.	7/8	o/o p.
" H. 500.	137	A Londres. C. jours.	40/4	1/2
BRES. Em. L. 1854.	—	A Id. 2 mois.	40/2	—
ESPAGNE. Ardoin.	21 5/8 1/4	A Francfort. C. jours.	55	7/8
Dette passiv. 1854.	—	A Id. 3 mois.	35	1/2
" Différée.	—	A Bruxelles et Gand.	1	1/8
DANEMARC. E. Noll.	95 1/2			
Dito à L.	74 7/8			

BRUXELLES, LE 25 JUILLET.

Dette active 2 1/2	54 7/8	A Brasseries.	—	—
Emp. Rothschild.	101 7/8	A Tapis.	108	A
Fin courant.	101 7/8	A Fer d'Ougrée.	—	—
Emp. de 50 mill.	95 1/2	A Mutualité.	118	5/4
Fin courant.	95 1/2	A S. C. Bruges.	97	P
Emp. de 1852 (4).	96	A Monceaux.	—	—
Act. de la Soc. G.	855	A Act. Rennies.	102	5/4
Emp. de Paris.	1770	A Borinage.	—	—
S. de Comm. de c.	160	A Wouyoux.	—	—
B. de Belgique.	—	A Papeterie.	—	—
C. de S. et Oise.	114 1/2	A Lits de Fer.	119	et P
Hauts-Fourneaux.	150	A Luxembourg.	—	—
Banque Foncière.	105	A Civile.	—	—
Idem.	99 5/4	A Herve.	—	—
Flenu.	—	A Ch. de Fer de Col.	1000	A
Hornu.	—	A Ch. de B., M. et B.	—	—
Sclassin.	135 et	A Asphalt.	—	—
Soc. Nationale.	129 1/2	A Holl. Dette active.	54	—
Levant du Flenu.	176	A Losrenten inscrit.	100	—
Ougrée.	—	A Autriche. Métalliq.	106	1/4
Sars-Longscham.	176	A Naples. C. Falcon.	94	et A
Chemin de Fer.	—	A Espagne. Ardoin.	21	1/4
Vennes.	—	A Fin courant.	—	—
St-Léonard.	—	A Prime un mois.	21	3/8 D. 1
Chatelineau.	—	A Différée de 1850.	—	—
Verreries.	127	A Idem de 1855.	—	—
Betteraves.	125	A Passives.	—	—
Verr. de Charl.	—	A Brésil. E. de Roth.	79	5/4
L'Espérance.	—	A Rome. E. de 1854.	102	—

VIENNE, LE 16 JUILLET.

Métalliques, 107 1/2. — Actions de la Banque, 1437 0/0.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 25 JUILLET 1838.

Froment, l'hectolitre, fr. 19 97.
 Seigle, idem, fr. 15 68.

Imprimerie de J.-Ble Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.

CHEMIN DE FER. — DÉPART

de LIÈGE (station d'Ans)	Matin	Relevée.	de BRUXELLES	Matin	Relevée.	de GAND	Matin	Relevée.	Départs supplémentaires.	Matin	Relevée.
pour Anvers et Gand	6 h. 55 m.	4 h. 55 m.	pour Liège (stat. d'Ans).	6 h. 55 m.	4 h. 55 m.	pour Liège (sta. d'Ans)	8 h.	2 h. 40 m.	De LOUVAIN pour Bruxelles.	6 h.	—
	11 h. 10 m.	4 h. 35 m.		9 h. 25 m.	2 h. 55 m.		8	2 40	Anvers	6	—
Prix du tran. des voyag. Berl. Dili. char. wag.			" Anvers	6 05	4 05	" Bruxelles.	10	3 6	De Bruxelles pour Louvain.	—	7 25
D'Ans à Bruxelles.	8 20	6 90	" Gand.	11 50	7 25	" Gand.	8	2 40	D'Anvers pr id.	—	7 20
" Anvers.	8 70	7 50		6 05	2		10	5 6	De Gand pr id.	—	6
" Gand.	11 15	9 45		9 25	7 25						

De Liège à Ans en omnibus, 1 fr. Prix du transport des effets des voyageurs pr 100 k.—D'Ans à Waremme, 80 c.—D'Ans à Tirmont, 1 90.—D'Ans à Louvain, 2 50.—D'Ans à Malines, 3 50.
 Distance : d'Ans à Bruxelles 107,800 m., (24 lieues) parc. en 4 h. 15 m.; d'Ans à Anvers 110,800 m., (24 1/2 lieues) parc. en 4 h. 20 m.; d'Ans à Gand, 144,700 m., (32 lieues) parc. en 5 h. 40 m.